



PRESENTATION

COMPTE ADMINISTRATIF

BUDGET COMMUNE

EXERCICE 2017

I – COMPTE ADMINISTRATIF 2017 – BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE

La population a évolué pour atteindre 5 599 habitants au 1^{er} janvier 2017.

La commune de Grandchamp-des-Fontaines adhère à la Communauté de Communes d'Erdre et Gesvres, Etablissement Public de Coopération Intercommunal à fiscalité propre regroupant 12 communes du territoire.

Le Compte Administratif, en parfaite concordance avec le Compte de Gestion dressé par le Comptable Public, se vérifie notamment par comparaison du total des mandats de dépenses et du total des titres de recettes figurant respectivement dans chacun des documents.

Pour rappel le résultat de clôture de l'exercice 2016 était excédentaire de 1 248 442.48 € en fonctionnement et de 976 868.12 € en investissement.

Le Compte Administratif 2017 du budget Commune, norme M14, présente un résultat de l'exercice :

- En section de fonctionnement, excédentaire, de 674 164.54 €.

Les dépenses réelles ont été réalisées à hauteur de 95.60 % de la prévision budgétaire, avec 88.09 % pour les charges à caractère général et 99.7 % pour les charges de personnel. La dette par habitant est de 586 € au 31 décembre 2017 avec un taux d'endettement de 0.62 et une capacité de désendettement de 3.19 années.

Les recettes réelles, quant à elles, ont dépassé la prévision budgétaire de 10.55 %. Les remboursements de congés maladie et surtout maternité ont été deux fois plus importants que la prévision budgétaire. L'augmentation de la fréquentation des services Accueil de Loisirs, Accueil Périscolaire et Cantine sont également à l'origine de cette réalisation. De même la Dotation de Solidarité Communautaire, les taxes sur les droits de mutation et la prestation de service (acompte 2017) pour l'accueil périscolaire de la CAF ont dépassé la

prévision. Pour rappel, les taux d'imposition ont été revalorisés de 0.5 % en 2017 mais restent en dessous des taux moyens communaux 2016 au niveau départemental de 9.28 points pour la taxe d'habitation, de 3.08 pour la taxe sur le foncier bâti et de 3.57 pour la taxe sur le foncier non bâti.

- En section d'investissement, déficitaire, de – 56 096.18 €.

Les dépenses réelles ont été réalisées à hauteur de 52.83 % au cours de l'exercice avec un montant de restes à réaliser de 18.08 % qui concerne principalement les travaux de la Maison de la Petite Enfance, le fonds de concours pour l'équipement aquatique.

Les recettes d'équipement ont été réalisées à hauteur de 23.88 % avec des restes à réaliser de 14.02 %. Il s'agit principalement des subventions à recouvrer liées au projet d'extension de la Maison de la Petite Enfance et d'acquisition de la Médiathèque.

Le résultat de clôture est donc excédentaire à la fin de l'exercice de 922 607.02 € en fonctionnement et de 920 771.94 € en investissement.

Les effectifs de la commune sont de 74.72 équivalents temps plein (ETP) présents à la date du 31 décembre 2017.

L'évolution du personnel affiche une légère augmentation en 2017, moins d'un équivalent temps plein. La situation au 31 décembre s'approche de celle de l'an dernier, le remplacement des agents en congé maternité étant terminé à cette date.

La différence la plus marquante vient du mercredi auparavant comptabilisé dans le secteur enfance qui depuis 2017 est comptabilisé en scolaire d'où la bascule de plus de 3 ETP entre les deux.

Les données synthétiques inscrites sur l'annexe Informations Générales du compte administratif 2017 sont les suivantes :

Principaux ratios	Commune	Moyenne de la Strate (compte des communes 2016)
Dépenses réelles de fonctionnement/population	861.43 €	1 033 €
Produit des impositions directes/population	457.14 €	471 €
Recettes réelles de fonctionnement/population	981.65 €	1 164 €
Dépenses d'équipement brut/population	441.38 €	265 €
Encours de la dette/population	585.77 €	842 €
Dotations Forfaitaires/population	145.26 €	157 €
Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement	52.44 %	50.84 %

II- COMPTE ADMINISTRATIF 2017 – BUDGET ANNEXE « LOTISSEMENTS COMMUNAUX »

Le Compte Administratif 2017 du budget Lotissement communal norme M14 créé au 1^{er} janvier 2016 présente un résultat d'exercice, à 0 € pour la section de fonctionnement et déficitaire en investissement d'un montant de – 15 366.33 € du fait des écritures de stock passées en fin d'année.

Les réalisations de l'exercice ont été des dépenses de fonctionnement pour des situations de maîtrise d'œuvre et de mission Sécurité Protection de la Santé (SPS) liées à la création du lotissement de Bellevue, les procès-verbaux d'affichage du permis de lotissement, d'honoraires de conception du plan de composition d'ensemble des 16 lots et de frais de publication de la viabilisation du lotissement pour un montant total de 15 366.33.

Les autres écritures en recette de fonctionnement et dépense d'investissement ont été passées en fin d'année afin d'équilibrer la comptabilité de stock pour le même montant de 15 366.33 €.

Le résultat de clôture est donc déficitaire à la fin de l'exercice de 15 366.33 € en investissement.

III- COMPTE ADMINISTRATIF 2017 – BUDGET ANNEXE « ASSAINISSEMENT »

Le Compte Administratif 2017 du budget Assainissement norme M49 présente un résultat de l'exercice 2017 :

- En section d'exploitation : excédentaire de 324 270.34 €

Avec des dépenses réalisées à hauteur de 100 896.22 € comprenant des écritures d'amortissement pour 98 135.60 €, des frais d'honoraires pour les contrôles métrologiques de la station d'épuration pour 2 030 €, les annonces et insertions pour la procédure adaptée du marché de la Noë des Puits pour 508.12 €, l'entretien du réseau pour 222.50 €.

Et des recettes d'exploitation pour un montant de 425 166.56 € avec le reversement de la surtaxe assainissement et des participations à l'assainissement collectif pour 338 178.17 € et les amortissements pour 86 988.39 €

- En section d'investissement : excédentaire de 261 935.32 €

Avec des dépenses à hauteur de 343 943.80 € pour l'extension du réseau de collecte du secteur de la Noë des Puits d'un montant de 229 758.37 €, d'avances et acomptes pour 7 743.52 €, d'étude diagnostique et schéma directeur du système d'assainissement pour 11 710 € et d'amortissement des subventions pour 86 988.39€ et les écritures d'ordre pour le remboursement de l'avance forfaitaire pour 7 743.52 €.

Et des recettes à hauteur de 605 879.42 € avec les écritures d'amortissements pour 98 135.90 et l'affectation d'une partie du résultat de 2016 pour 500 000€ et les écritures d'ordre pour le remboursement de l'avance forfaitaire pour 7 743.52 €.

Le résultat de clôture est donc excédentaire à la fin de l'exercice de 1 098 727.36 € en exploitation et de 613 460.49 € en investissement.

IV – PRESENTATION CONSOLIDEE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES

Le résultat consolidé de l'exercice 2017 s'élève donc à 1 188 907.69 € avec un résultat de clôture consolidé excédentaire de l'ordre de 3 528 980.48 € qui se décompose comme suit :

1 843 378.96 € pour le budget communal
-26 586.33 € pour le budget lotissements communaux
1 712 187.85 pour le budget assainissement